

4 allée de la forêt de Marly
78 860 – Saint-Nom-la Bretèche

FLASH – INFOS N° 35

TELECOMMUNICATION & NUMERICABLE

Cette note technique s'efforce de vous donner des informations et l'ASL de PSN ne saurait être tenue pour responsable en quoi que ce soit dans les contrats proposés par les fournisseurs et donc les conséquences qui en découleraient.

Vous allez probablement recevoir, dans les semaines qui viennent, la visite de représentants de Numéricable. Avant toute discussion, il est important que vous soyez mis au courant de la situation technique actuelle à PSN :

L'évolution des conditions techniques de fourniture d'accès aux services de télévision s'accélère. La télévision sera très prochainement entièrement numérique, y compris pour ceux qui reçoivent la TV par « le câble » et c'est la seule véritable information fournie au cours de la visite des gens de Numéricable.

Pour le moment, la résidence reçoit et redistribue la TNT à travers son réseau privé. Cependant, compte tenu des coûts d'entretien et de l'évolution des techniques, il a été décidé de ne plus investir dans le remplacement de ce réseau et d'assurer uniquement l'entretien courant. Les maisons de la résidence qui reçoivent leur prestation TV par l'intermédiaire de ce réseau seront donc, dans un avenir dont on ne connaît pas l'échéance, obligées de passer à un autre mode de distribution du signal TV.

A ce moment-là, les propriétaires auront le choix entre 3 options :

1. installer une antenne satellite pour recevoir la TNT. L'opération est simple et peut aujourd'hui se faire avec une antenne (miniparabole) **qui doit impérativement rester discrète, c'est à dire invisible depuis la rue** : pas de « rateaux » disgracieux ! Cependant, ce genre de solution se limite actuellement à la fourniture de 23 chaînes gratuites, auxquelles peuvent s'ajouter des chaînes codées payantes comme Canal Plus.
2. Souscrire un abonnement « triple play » auprès d'un des opérateurs actuels. Il vous fournira via le réseau téléphonique et une « box » une association TV + Internet + téléphone.
3. Passer au câble.

Les représentants de Numéricable vous proposeront les services concernant la fourniture d'accès à : Télévision / Internet / Téléphone fixe / Téléphone mobile.

Vous devez d'abord savoir (si vous l'ignorez), que la plupart des maisons de la résidence sont effectivement très facilement raccordables – voire déjà raccordées - au câble et que celui-ci permet (par l'intermédiaire de Numéricable) un accès à tous les services répertoriés ci-dessus dans des conditions de très bonne qualité pour la télévision et à des vitesses d'accès pour Internet nettement supérieures à ce que procure l'ADSL. Le câble permet aussi et sans abonnement, de recevoir les chaînes gratuites de la TNT française, à condition qu'il arrive jusque dans votre maison.

Attention : les offres des fournisseurs d'accès pour la télévision sont valables pour la réception sur un seul poste de TV. Si vous avez plusieurs postes, vous devrez payer un supplément à l'abonnement.

Il est donc vrai que si on se fonde sur des considérations uniquement techniques, le câble présente un certain nombre d'avantages.

Cependant, au moment de faire votre choix, n'oubliez pas que **Numéricable** est une société commerciale comme **Orange, SFR, Bouygues** ou **Free** et qu'à ce titre, elle cherche avant tout à récupérer le maximum d'abonnés et donc faire signer des contrats.

Comme avec les autres fournisseurs d'accès, il y a du pour et du contre à s'abonner à Numéricable . Le problème du choix du fournisseur ne doit donc pas se limiter aux considérations techniques, mais prendre aussi en compte l'aspect commercial de la chose.

Renseignez-vous auprès de vos voisins et amis abonnés aux différents opérateurs (dont Numéricable) avant de prendre une décision. Le Comité Syndical est à votre disposition si vous voulez avoir des précisions complémentaires sur le sujet.

Le Comité Syndical

Diffusion : les propriétaires et locataires de PSN